



CHARTRE D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE COVOITURAGE POUR LES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES DES ENFANTS DE LA COMMUNE DE Trédrez-Locquémeau

Afin de faciliter votre organisation familiale, la Mairie de Trédrez-Locquémeau vous propose une plateforme d'inscription de covoiturage entre particuliers pour le transport de vos enfants dans le cadre de leurs activités extrascolaires.

Préambule

Le service de covoiturage est mis à la disposition du public gratuitement.

La Commune de Trédrez-Locquémeau propose une plateforme d'inscription de covoiturage conçue spécifiquement pour permettre la mise en relation des parents d'enfants de Trédrez-Locquémeau.

Le covoiturage est ici entendu comme la possibilité pour une personne disposant d'un véhicule personnel de prendre à son bord, régulièrement ou ponctuellement, une ou plusieurs autres personnes, pour effectuer tout ou partie d'un trajet en commun, la conduite du véhicule étant exclusivement assurée par le covoitureur.

Le succès de ce service repose sur la **bonne volonté des participants et sur le respect de la présente charte.**

Les utilisateurs s'inscrivant au service de covoiturage proposé par ce site doivent être majeurs.

Les mineurs peuvent toutefois accompagner les personnes détentrices de l'autorité parentale dont ils dépendent à condition d'en informer les conducteurs.

Les utilisateurs du service de covoiturage reconnaissent par l'inscription sur cette plateforme, accepter et s'engager à respecter l'intégralité des conditions qui y sont mentionnées.

1. Responsabilités

La Mairie de Trédrez-Locquémeau décline sa responsabilité pour tout dommage direct ou indirect, aux personnes et aux biens, pouvant survenir au cours d'un trajet ou, de manière générale, en conséquence de l'utilisation du service de covoiturage.

Le rôle de la Mairie de Trédrez-Locquémeau se limite à conserver conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les coordonnées des personnes souhaitant utiliser la plateforme.

La Mairie n'organise ni le trajet ni son déroulement, elle crée uniquement la plateforme et la promeut.

Le covoiturage est exclusivement fondé sur l'accord intervenu entre le conducteur et les passagers et leur confiance réciproque, les utilisateurs de la plateforme agissent sous leur seule et entière responsabilité.

L'utilisateur reconnaît que la Mairie de Trédrez-Locquémeau ne pourra être tenue pour responsable du contenu des correspondances de toute nature qu'il échange avec d'autres utilisateurs.

2. Engagements des covoitureurs

2.1. Engagements des conducteurs

Les conducteurs s'engagent à :

- vérifier que leur véhicule est en parfait état de marche et en règle avec les contrôles de sécurité obligatoires,
- ne prendre aucun risque au volant et n'absorber aucun produit dangereux pouvant altérer leur capacité à conduire avec vigilance et en toute sécurité,
- être titulaires d'un permis de conduire en règle et le montrer spontanément au passager,
- être assurés pour leurs déplacements (notamment domicile-travail) et être doté d'un contrat d'assurance comportant une clause de Responsabilité civile prenant en charge les passagers en cas d'accident et informer leur compagnie d'assurance qu'ils pratiquent le covoiturage dans le cadre de leurs déplacements.
- adopter une conduite prudente et respecter scrupuleusement le code de la route. Les conducteurs prennent la responsabilité de conduire des passagers.

2.3. Engagement des passagers

Les passagers s'engagent à :

- vérifier que le conducteur est bien titulaire du permis de conduire,
- vérifier que le conducteur est assuré pour transporter des passagers, dans le cadre de ses déplacements,
- ne pas gêner la conduite,
- respecter la propreté du véhicule dans lequel ils sont transportés.

4. Règles d'utilisation du service

Le covoiturage est fondé sur l'**accord réciproque entre le conducteur et les parents des enfants concernés** qui implique de :

- respecter les modalités fixées au préalable (heures et lieux de rendez-vous, ou de dépose),
- respecter les conditions établies sur le partage des frais ou l'utilisation en alternance d'un véhicule,
- maintenir à jour régulièrement les données personnelles (trajets, coordonnées, horaires, lieux de travail),
- prévenir les coéquipiers en cas d'indisponibilité dans la mesure du possible au moins 24h à l'avance,
- Suivre les règles élémentaires de sécurité, d'hygiène et d'amabilité.
- Le conducteur et le passager utilisent les informations du service de covoiturage sous leur seule et
- entière responsabilité, à des fins strictement personnelles et non commerciales.

L'utilisateur de la plateforme s'engage à respecter toute loi et toute réglementation lors de l'utilisation du site et à ne pas interférer dans l'utilisation et la jouissance du site par les autres utilisateurs. Il s'engage à ne pas utiliser le site à des fins illégales.

L'utilisateur accepte d'assumer seul l'entière responsabilité de ses transmissions sur la plateforme. Il s'engage notamment à ne pas utiliser la plateforme pour transmettre des messages à caractère illégal, des messages contenant des propos diffamatoires, vulgaires, obscènes, des insultes, des menaces, des éléments attentatoires à la vie privée des personnes, des incitations à des actes contraires à la loi, à la consommation de substance illicites...

L'utilisateur s'engage à ne transmettre aucun élément qui pourrait porter atteinte au droit de la propriété intellectuelle, ni à utiliser le service pour porter atteinte à son système informatique par la transmission de virus, cheval de Troie ou tout élément/programmes hostiles ou nuisibles.

5 Déclaration et autorisation

La Mairie de Trédrez-Locquémeau déclare disposer de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'exploitation de la plateforme ainsi que de ses services. La Mairie de Trédrez-Locquémeau certifie en outre qu'il a bien effectué les déclarations qui lui incombent au titre de la loi 78-170 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004.

6. Acceptation de la charte

L'inscription sur la plateforme comprend automatiquement acceptation totale de ces règles.

La Mairie de Trédrez-Locquémeau se réserve la possibilité d'exclure toute personne ne respectant pas la charte.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

Lu et approuvé,

Date

Signature